

# L'usage du téléphone portable par les cadres en milieu professionnel : approche socio-juridique

Projet Marsouin 2005

- **Annie Blandin**, LUSSE, ENST Bretagne, CEDRE-IODE
- **Pierre-Yves Corre**, LUSSE, ENST Bretagne
- **Gilles Dedessus Le Moustier**, UBS, IREJE
- **Annie Junter**, Université Rennes 2, LESSOR
- **Catherine Lejealle**, LUSSE, ENST Bretagne
- **Aurélie Moriceau**, CEDRE-IODE
- **Myrtil Rolin**, LUSSE, ENST Bretagne, CEDRE-IODE

# Objectifs de l'étude

- Etude des usages du téléphone portable professionnel par les cadres
- Approche socio-juridique
- Problématique :
  - *vie professionnelle/vie privée*
  - *autonomie/contrôle*
  - *intégration dans le poste et les processus de travail*
  - *positionnement de la question juridique*
- Méthodologie : entretiens qualitatifs, littérature sociologique et juridique, sources formelles du droit

# Statut et dimensions du téléphone portable

- Objet utilitaire – outil de travail :
  - *Motifs professionnels de l'attribution/prise en charge*
  - *Prise en compte de l'usage personnel*
- Objet utilitaire associé à des logiques d'usages professionnels :
  - *Urgence (rapidité, improvisation, improvisiste)*
  - *Communication (accès aux personnes, accessibilité des institutions)*
- Objet pluriel :
  - *Personnel, personnalisable, lié au corps*
  - *Statutaire*
  - *Affectif*

# Modes d'emploi du téléphone portable

- Modes d'emploi et rapports sociaux  
(3 groupes) :
  - *Usage circonscrit aux lieux et temps de travail*
  - *Usage cloisonné*
  - *Usage indifférencié*
- Modes d'emploi et rapports de travail
- Asymétrie des usages intra et inter genres

# Joignabilité

- Relation donnant-donnant avec le milieu professionnel – servilité consciente
- Opportunité d'encadrer juridiquement la joignabilité ?
- Quel encadrement ?
  - *Assimilation à l'astreinte*
  - *Droit à la déconnexion*